

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/PEFC-le-label-qui-cache-la-foret,2660.html>

Les Amis de la Terre dénoncent le label de gestion durable des forêts PEFC auprès de la DGCCRF

PEFC, le label qui cache la forêt ?

- Développement Durable en débat -



Date de mise en ligne : jeudi 17 juin 2010

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous droits réservés

Créé en 1999 par l'industrie du bois, le label PEFC est aujourd'hui présent sur de nombreux produits de consommation courante : magazines, meubles en bois, emballages papier ou encore papier hygiénique. Le 22 juin, le forum national PEFC se réunira une 3ème fois pour réviser les standards et exigences de la marque pour 2011-2016. France Nature Environnement, qui participe à ces discussions, déplore "un manque de plus-value environnementale risqué" qui compromettrait la crédibilité du label. Quant aux Amis de la Terre, ils estiment déjà que "ce label est de nature à tromper le consommateur".

Alors qu'il est censé "*promouvoir une gestion durable des forêts*", un documentaire qui a pour cadre les forêts du plateau de Millevaches en Limousin, révèle, selon l'ONG, "*l'imposture en montrant comment des pratiques peu scrupuleuses en matière d'environnement sont éco-certifiées par PEFC*". Les Amis de la Terre, qui ont participé à cette enquête, ont décidé, avec deux autres fédérations d'associations locales [1], de saisir la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) en estimant que ce label était de nature à tromper le consommateur.

Note de CDURABLE.info : Face à ces accusations, nous avons contacté ce matin par mail et par téléphone (jeudi 17 juin 2010) PEFC-France pour leur donner un droit de réponse. PEFC-France n'a pas souhaité pour l'instant réagir. C'est donc en l'absence de leur réponse, que nous publions ci-dessous le communiqué de presse que les Amis de la Terre nous adressé. Nous maintenons évidemment notre invitation aux responsables de PEFC pour publier leur réaction dès qu'ils nous la communiqueront.

Depuis plusieurs années, les Amis de la Terre documentent les dérives du label PEFC [2] en France comme dans le monde :

- "*Un chèque et vous êtes certifié ! : aucun contrôle préalable n'est réalisé chez un propriétaire qui souhaite être certifié PEFC*", affirme Les Amis de la terre. "*Il suffit simplement de s'inscrire en complétant un formulaire et en envoyant sa cotisation pour avoir le droit de vendre son bois avec le label PEFC. De nombreux propriétaires pourtant certifiés depuis des années n'ont jamais été contrôlés par un auditeur indépendant*".
- "*Un engagement volontaire ou... forcé ? : alors qu'en théorie, la certification est une démarche volontaire des propriétaires forestiers, en pratique, les exploitants forestiers et les coopératives exercent sur eux une pression très forte*" précise l'ONG. "*Certaines coopératives envoient même des courriers à leurs adhérents en considérant que l'absence de réponse est un accord tacite pour être certifié*".
- "*Des cahiers des charges minimalistes : dans la plupart des régions, le cahier des charges de PEFC ne va pas plus loin que la stricte application des lois existantes*" confirme les Amis de la Terre. "*Les préconisations environnementales sont floues et peu contraignantes car décrites avec des termes comme « s'efforcer de » ou « prendre des dispositions pour ». Sur le terrain, comme le montre le documentaire, c'est ce qui permet à de nombreuses coupes rases d'être éco-certifiées*".
- "*Un label international qui « verdit » le bois issu du pillage des forêts primaires : en 2003, PEFC est devenu un système international et constitue aujourd'hui une certification parapluie qui abrite les pires dérives. En Tasmanie, les forêts primaires sont rasées, incendiées au napalm et écocertifiées PEFC*" condamne les Amis de la terre [3].

Sylvain Angerand, chargé de campagne pour la protection des forêts aux Amis de la Terre France explique : "Le

label PEFC est devenu incontournable dans les magasins et trompe de nombreux consommateurs qui croient acheter un produit écologique ; c'est pour cela que nous avons décidé de saisir la DGCCRF."

Plus de dix ans après la création de PEFC en France, et alors que la plupart des forêts exploitées sont écocertifiées, les Amis de la Terre constatent que l'érosion de la biodiversité n'a pas pour autant été enrayerée : *"Le label PEFC est censé garantir une gestion durable des forêts françaises. Or, plus d'une centaine d'espèces animales et végétales qui dépendent des forêts restent menacées d'extinction [4]. La réalité est que les pratiques forestières ont très peu évolué et que les pouvoirs publics ont préféré miser sur la certification plutôt que de renforcer la loi forestière"* conclut Sylvain Angerand.

Voir le documentaire "PEFC, le label qui cache la forêt"

Description du document par Télé Millevaches : *"Depuis quelques temps, un petit logo vert envahit, l'air de rien, presque tous les magasins vendant des produits issus de la filière bois... Ce label s'appelle PEFC. On le retrouve sur les planches, le parquet, les charpentes, les granulés ou encore le papier, et certifie officiellement que ce bois est issu de forêts « durablement gérées ». Qu'y a-t-il derrière ce label mondial créé par l'industrie du bois ? De quelle gestion durable et de quelle forêt parle-t-on ? De Millevaches au Morvan, des coupes rases aux méthodes « proches de la nature », nous avons retourné la question de la gestion forestière dans tous les sens pour voir si ce ne serait pas encore un label... qui cache la forêt ! Un magazine entier consacré au label PEFC, à la gestion forestière et ses alternatives".* Avec la participation de : Sylvain Angerand, Philippe Benoist, Didier Branca, Rémi Cholat, Lucienne Haese, Jean-Christophe Grossetête, Marc Lajara, Thomas Mignaut, Jean-Jacques Rabache, Daniel Soularue et Pierre Tronche.



[Consultez le site de Télé Millevaches](#)

France Nature Environnement enfonce le clou

Le 22 juin, le forum national PEFC chargé de réviser les standards et exigences de la marque pour 2011-2016 se réunira une 3ème fois. Cette réunion est d'importance car les participants devront s'entendre sur une version d'exigences qui sera soumise à consultation publique. France Nature Environnement (FNE) participera à cette rencontre du 22 juin et y défendra comme à l'accoutumée un dispositif plus ambitieux en matière de préservation de la biodiversité. La Fédération précise que *"jusqu'à présent, la frilosité des acteurs forestiers n'a pas permis d'aboutir à un cadre cohérent et pertinent au plan environnemental et ce manque d'ambitions environnementales affichées jusqu'à présent nous fait craindre le pire quant à la garantie qui serait apportée aux consommateurs par ce label "vert"."*

FNE rappelle *"par principe, la certification forestière vient attester d'efforts de gestion, consentis de manière volontaire par les propriétaires et les exploitants au delà de ceux que la réglementation impose. Sinon, à quoi bon ?"* s'interroge l'ONG. *"La certification forestière garantit au consommateur que la gestion pratiquée prend en compte les 3 piliers du développement durable (économique, écologique et social) et notamment qu'elle n'est dommageable ni à l'environnement ni à la biodiversité."*

PEFC, le label qui cache la forêt ?

Que dire d'un dispositif qui se limiterait, en ce qui concerne le pilier écologique, au respect de la législation et des réglementations environnementales, n'apportant ainsi pas suffisamment de garanties en matière de respect de l'environnement de la biodiversité ? Que dire d'un dispositif dont les exigences seraient tirées vers le bas, par rapport à ce qui se fait déjà dans le cadre des standards régionaux ? Que dire d'un dispositif qui nierait les apports des scientifiques ? Que dire d'un dispositif qui ne permettrait pas de contribuer à enrayer les pertes de biodiversité ? Que dire d'un système rédigé de manière à laisser la porte ouverte à toute dérogation aux engagements pris et qui, au final autoriserait tout ou à peu près, dans les limites de la réglementation ? Que dire d'un système qui n'apporterait pas suffisamment de garde-fous aux pratiques forestières impactant l'avenir de l'écosystème forestier ? Que dire d'un dispositif qui privilégie les intérêts économiques particuliers face à l'intérêt général ?"

L'ONG précise dans un communiqué du 31 mai 2010 : *"Par son implication dans la certification, FNE souhaite démontrer qu'une démarche contractuelle engage tout autant la responsabilité individuelle qu'une réglementation, afin de contribuer à l'intérêt général."*

S'accorder sur le maintien au sol des petits rémanents d'exploitation et des bois morts pour garantir la richesse biologique des sols, sur la mise en place des zones de diversification écologique, sur le respect de la faune par des périodes d'intervention et d'entretien adaptées à la biologie des espèces, sur la préservation des éléments de biodiversité remarquables et ordinaires, sur le maintien des sous-étages et la complexification de la structure et de la composition des peuplements, sur la mise en place de lisières étagées, sur la gestion différenciée des milieux associés notamment humides, s'accorder sur des clauses de gestion spécifiques pour les forêts situées en zones de pentes supérieures à 30% et à 45%, sur l'interdiction de tout traitement chimique, sur l'utilisation de boues industrielles et d'épuration, sur la garantie d'absence d'OGM en forêt, sont autant de points essentiels que FNE portera haut et fort le 22 juin.

FNE garde l'espoir de trouver de bons compromis avec les propriétaires et gestionnaires forestiers et en appelle à toutes les parties prenantes pour se ressaisir et soutenir un cahier des charges clair et ambitieux. Il en va de la crédibilité et de la pertinence de la certification PEFC en France. Avant tout, il s'agit de préserver l'avenir de nos forêts, leur qualité, leur place et leurs fonctions".

 Pour consulter les principales propositions de FNE pour une amélioration des exigences de la certification PEFC, [cliquez ici](#).

[1] Fédération départementale Corrèze Environnement, Franche-Comté Nature Environnement

[2] PEFC est l'acronyme de *Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes* ou *Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières*.

[3] Voir le dossier des Amis de la Terre : « Tasmanie : l'incroyable certification » www.amisdelaterre.org.

[4] Memento sur la protection des forêts en France, WWF, 2005. www.wwf.fr.